

Histoire de Pencran

6. Pencran au XIX^e siècle.

6.4 Le châtelain de Chef du Bois est le maire de la commune

Les délibérations du conseil municipal évoquent des réunions peu nombreuses et, apparemment sans problèmes. Le procès-verbal se termine souvent par la formule : "Le conseil, ouï monsieur le maire, se rallie à son avis, et à l'unanimité décide".

Le maire est d'ailleurs pendant longtemps le châtelain : Charles de Lesguern, déjà en place en 1870, cède en 1907 son fauteuil à son fils Armand, élu à l'unanimité. Et parfois, intérêts communaux et privés semblent se mélanger.

Les nouvelles prescriptions budgétaires demandées aux collectivités locales perturbent, à partir de 1873, l'habitude de vivre plus ou moins au jour le jour en matière de dépenses. Il faut maintenant présenter un budget équilibré, avec précisions de dépenses et recettes. Le maire, qui ne veut pas d'emprunts, insiste sur le manque de ressources pour refuser les projets et les prescriptions du département ou pour réclamer des subventions.

Les deux principaux dossiers concernant les équipements communaux sont l'école et la voirie.